

Élections professionnelles Scrutin du 1^{er} au 8 décembre 2022

Académie d' Aix-Marseille



**Vous allez choisir vos représentants
à la CAPA*, à la CAPN*, aux CSA* académique et ministériel**
Dans l'académie, 2 sièges sont à pourvoir

Indépendance & Direction dans l'académie d'Aix-Marseille : un réseau de collègues proches de vous, à votre écoute, attentifs à vos préoccupations et disponibles pour vous conseiller.

Que vous soyez adjoint(e), chef, en collège, en lycée général, technologique ou professionnel, **Indépendance & Direction** est le syndicat démocratique qui :

- **Assure un suivi** efficace et personnalisé de votre carrière,
- **Soutient** les collègues rencontrant des difficultés,
- **Défend** vos conditions de travail avec réactivité et constance,
- **Forme et accompagne** les collègues entrant dans la fonction,
- **Négocie** sans complaisance.

Vous êtes attaché(e) à une approche concrète et pluraliste de l'action syndicale, vous voulez accroître la représentativité d'un syndicat démocratique qui refuse la cogestion, vous voulez promouvoir votre place de personnel de direction dans le service public d'éducation,

Votez Indépendance & Direction,
le syndicat indépendant des partis politiques et des groupes de pression,
attaché à la laïcité, aux valeurs républicaines et au caractère national de l'Éducation.

Indépendance & Direction

Syndicat Indépendant des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL cedex
01 56 93 22 33 - idfo@idfo.fr - www.idfo.fr

LES CANDIDATS

Les titulaires



Guillaume LONGUET

Proviseur
Lycée Professionnel Latécoère
13800 ISTRES

Secrétaire Académique iD-FO.



Annabelle SOURISSEAU

Principale
Collège Les Garrigues
13840 ROGNES

Membre du bureau académique iD-FO.
Ancienne Secrétaire départementale
des Bouches du Rhône.

Les suppléants



Olivier COLANGELO

Principal
Collège Commandant Cousteau
13340 ROGNAC

Secrétaire départemental des Bouches du Rhône.



Véronique SPINELLI

Principale
Collège Lou Garlaban
13400 AUBAGNE

Personnel de Direction depuis 2003.
Adhérente iD-FO depuis 14 ans.

NOS ENGAGEMENTS

Gouvernance

Les équipes de direction sont les acteurs de la politique éducative nationale, au carrefour de l'État et des collectivités territoriales dans une relation de confiance avec la hiérarchie.

iD-FO demande :

- La garantie des missions statutaires des personnels de direction.
- Une reconnaissance effective en qualité de cadres et d'experts de terrain.
- Une véritable GRH des personnels de direction dans chaque région académique.
- L'application de la charte de pilotage 2021 pour assurer des conditions de travail dignes pour les personnels de direction.

iD-FO dénonce :

- Un déficit de soutien et d'accompagnement par la hiérarchie.
- Un pilotage injonctif qui ne parvient pas à instaurer la confiance.
- Un métier de plus en plus complexe sans les moyens nécessaires pour l'exercer.
- Des conditions de travail dégradées.

La façade : le discours institutionnel

L'envers du décor : nos constats

Nos demandes

Pédagogie

Le chef d'établissement, premier pédagogue, pilote l'application des réformes, conduit les objectifs institutionnels au service de la réussite de tous les élèves.

iD-FO demande :

- De garantir la compétence pédagogique comme critère de recrutement des personnels de direction.
- Une véritable évaluation des différentes réformes menées dans la dernière décennie, préalable à toute nouvelle volonté de réforme.

iD-FO dénonce :

- Une pression de l'urgence.
- Des injonctions contradictoires.
- Une autonomie insignifiante et en trompe l'oeil.
- La frénésie de réformes et d'évaluations, sans prise de recul sur leur intérêt.

Reconnaissance salariale

En cette rentrée 2022, le Président de la République souhaite qu'aucun enseignant ne soit payé moins de 2000 euros par mois et que l'attribution de toute nouvelle mission soit reconnue financièrement.

iD-FO demande :

- Qu'aucun personnel de direction ne perçoive moins qu'un traitement fixe de 3 000€ net par mois.
- Qu'à chaque nouvelle charge professionnelle confiée à un personnel de direction corresponde un légitime complément de rémunération.

iD-FO dénonce :

- L'absence de reconnaissance financière fixe (comme celle accordée pour les REP ou REP+) pour les nouvelles missions apparues ces dernières années : PIAL, cité éducative, FOQUALE, devoirs faits, vacances apprenantes, transfert des charges d'examen sur les EPLE...
- Une rémunération qui, pour une grande majorité des personnels de direction, n'est pas à la hauteur de leurs responsabilités.

Mutations et Évaluations

La mobilité est un élément stratégique de la carrière. La corrélation entre les nouvelles modalités d'évaluation et la mobilité reste à être clairement précisée.

iD-FO demande :

- Que les commissaires paritaires aient les moyens de leur action, tant au bénéfice de l'institution qu'à celui des personnels de direction.
- Que l'attribution de la part R de l'IF2R soit actée en toute transparence en CAPA.
- Que l'évaluation des adjoints soit prise en charge par les autorités académiques.

iD-FO dénonce :

- La mobilité et la gestion du corps devenues académiques, voire départementales.
- Le verrouillage du mouvement par la multiplication des postes spécifiques.
- L'allongement de la durée dans la fonction de personnel de direction adjoint.
- L'évaluation des Adjoints par les chefs d'établissements.

Promotions

La reconnaissance de l'investissement des personnels de direction doit se retrouver au travers de promotions régulières et significatives pour tous.

iD-FO demande :

- Une augmentation du pourcentage pour un accès élargi à la Hors Classe, équivalent à celui des autres corps y compris pour les chefs d'établissements adjoints.
- La modification des critères réglementaires pour permettre l'accès des chefs d'établissements adjoints à l'échelon spécial (HEB).

iD-FO dénonce :

- Un accès encore trop restreint à la Hors Classe.
- Un faible taux de promotion des personnels de direction adjoints.
- Une majorité du corps exclue de la HEB.
- Une hiérarchie implicite selon les postes et les fonctions.

Responsabilité juridique, Sécurité et Valeurs

Mission première : assurer la sécurité des personnes et des biens dans un contexte sensible et dans le respect des valeurs de la République.

iD-FO demande :

- Un plan de Formation Académique sur la base d'une réelle formation continue, adaptée aux évolutions du métier.
- Que les services juridiques des académies puissent être sollicités directement par les directions d'établissement dans toutes les académies.
- Un principe de loyauté qui ne soit pas qu'ascendant, en particulier face aux mises en cause des personnels de direction.
- La réaffirmation du principe de laïcité de l'École qui prenne appui sur des directives nationales claires et applicables.

iD-FO dénonce :

- Des notes et des directives descendantes, parfois incompatibles avec l'application de la loi.
- La polyvalence des personnels de direction dont la formation reste limitée.
- La solitude de l'équipe de direction face à des usagers recourant de plus en plus souvent à la judiciarisation de l'École.

Indépendance & Direction



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

CAPA*, CAPN*, CSA* académique, CSA* ministériel

Les 3 étapes du vote **FO**

Avant de commencer,
je m'assure que mon adresse de messagerie académique est active
et qu'elle n'est pas saturée. Je la vide le cas échéant (suppression d'anciens messages, vidage de la corbeille etc.).

1

J'active mon compte électeur sur le site C'est possible dès le 13 octobre et jusqu'au moment du vote

- Je vais sur le site dédié :
<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>
- Je m'identifie avec mon adresse de messagerie académique
- Je reçois un lien par courriel dans ma messagerie académique : je clique sur ce lien
- Je définis le mot de passe de mon choix (attention aux contraintes de caractères) et je saisis le CAPTCHA
- Je définis ma « question défi » et je saisis la réponse pour activer mon compte

2

Je reçois ma notice de vote, par courrier postal, à mon adresse personnelle Elle contient mon « code de vote »

Chaque voix compte !

Merci de confirmer à votre section départementale le succès des étapes 1 et 2.
Alertez la en cas de difficulté.

3

Je vote Dès le jeudi 1^{er} décembre 8h et avant le jeudi 8 décembre 17h

- J'accède à mon compte électeur sur le site dédié :
<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022>
- Je m'identifie avec : mon adresse de messagerie académique
mon mot de passe (créé à l'étape 1)
- Je clique sur le lien « Consulter les scrutins, les candidatures et voter »
- Je saisis mon « code de vote » (reçu à l'étape 2) et le CAPTCHA
- Je participe, un par un, aux 4 votes qui me sont proposés : 1 vote pour la CAPA*,
1 vote pour la CAPN*,
1 vote pour le CSA* académique,
1 vote pour le CSA* ministériel.
- Je clique sur « Je veux voter. J'active la sélection de mon choix de vote »
- Je clique sur le logo FO
- Je vérifie que le logo FO est bien affiché et je clique sur le bouton « Je vote »

Si j'ai perdu ou que je n'ai pas reçu mon « code de vote » :

- je vais dans mon espace électeur (créé au 1), je clique sur le lien « Consulter les scrutins, les candidatures et voter »,
- je clique sur le lien « Cliquez ici pour obtenir un réassort de votre code de vote »,
- je clique sur le lien « cliquez ici » à droite de Répondre à votre question défi avec votre réponse secrète,
- je saisis ma réponse, mon NUMEN et je choisis la méthode de réception de mon code (SMS ou e-mail personnel),
- j'ouvre le lien reçu et je clique sur « Régénérer mon code de vote »,
- le nouveau « code de vote » s'affiche pendant 120 secondes.

* CAPA/N : Commission Administrative Paritaire Académique / Nationale ; gèrent, entre autres, les mutations et les promotions
CSA : Comité Social d'Administration (remplace les comités techniques et les CHSCT) ; gère les conditions de travail et l'organisation des services